

Liberté Égalité Fraternité

Tutoriel CHORUS-DT pour personnel itinérant : l'ordre de mission personnel itinérant (OMIT)

Plateforme académique des frais de déplacements Implantation : DSDEN 68 Mail : ce.plateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr

MAJ 2022_05_13



<u>CRÉATION D'UN ORDRE DE MISSION PERSONNEL ITINERANT</u> (OMIT)

(à faire régulièrement tous les mois)

- I. Se connecter à Chorus-DT via le portail Arena
- II. Créer l'ordre de mission personnel itinérant (OMIT) relié à l'OMP
 - 1. Saisir les frais de transport (train...)
 - 2. Saisir les frais kilométriques en cas d'utilisation du véhicule personnel
 - 3. Saisir les frais de repas
 - 4. Saisir les frais de péage
 - 5. Saisir les frais annexes
- III. Soumettre l'ordre de mission personnel itinérant (OMIT) créé à la validation hiérarchique
- IV. Transmettre les justificatifs à la plateforme académique des frais de déplacements
- V. Contacter la plateforme académique des frais de déplacements

I. Se connecter à CHORUS-DT via le portail ARENA :

EN INTRANET:

depuis le réseau administratif d'un établissement : <u>https://si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena</u> depuis un service académique :

https://intranet.in.ac-strasbourg.fr/arena

DE L'EXTERIEUR :

depuis tout lieu ayant une connexion à internet :

https://si.ac-strasbourg.fr/arena



OU EN PASSANT PAR L'INFOGRAPHIE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS :

https://www.ac-strasbourg.fr/pro/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/

II. Créer l'ordre de mission personnel itinérant (OMIT) relié à <u>l'OMP</u>

Sur la page d'accueil Chorus-DT, cliquer sur « ordres de mission »

UE 💃 Chorus Déplacements Temporaires			Accueil Ordres de missi	on litats de frais	Reportings	Q	٤	G
Messages aux utilisateurs							-	
🗲 Mentions légales CNIL / RGPD								
Homologation RGS								
MES TACHES								
4 Ordres de mission		0	Etats de frais					
PFQGC 01/09/2020 STRASBOURG	80.66 EUR							
PC23G 01/09/2020 STRASBOURG	0 EUR							
MTJG8	0 EUR							~
	RESE Chorus Déplacements Temporaires Image: Messages aux utilisateurs Mentions légales CNIL / RGPD Image: Mentions légales CNIL / RGPD Image: Messages aux utilisateurs Mentions légales CNIL / RGPD Image: Messages aux utilisateurs Image: Messages aux utilisateurs <	Chorus Déplacements Temporaires Messages aux utilisateurs Mentions légales CNIL / RGPD Homologation RGS MES TACHES MES tables de mission PFQGC 01/09/2020 STRASBOURG 80.66 EUR PC236 01/09/2020 STRASBOURG 0 EUR MTJG8 0 EUR	Chorus Déplacements Temporaires Messages aux utilisateurs Mentions légales CNIL / RGPD Homologation RGS MES TACHES PFQGC 01/09/2020 STRASBOURG 80.66 EUR PC236 01/09/2020 STRASBOURG 0 EUR MTJG8 0 EUR	Chorus Déplacements Temporaires Mentions légales CNIL / RGPD Mentions légales CNIL / RGPD Homologation RGS MESTACHES Messages de mission 0 Etats de frais PFQGC 01/09/2020 STRASBOURG 0 EUR MIJG8 0 EUR	* Chorus Déplacements Temporaires Accueil ordres de mission itats de frais Mentions légales CML / RGPD Homologation RGS Mentions légales CML / RGPD Homologation RGS Mentions légales CML / RGPD Homologation RGS Mentions légales CML / RGPD Homologation RGS Mentions légales CML / RGPD Homologation RGS Mentions légales CML / RGPD Homologation RGS Mentions légales CML / RGPD Homologation RGS Mentions légales CML / RGPD Homologation RGS Mentions légales CML / RGPD Homologation RGS Homologation RGS Homologation R	Chorus Déplacements Temporaires Mension Mensions légales CNLL / RGPD Proce 01/09/2020 STRASBOURG Proge 01/09/2020 STRASBOURG Proge 01/09/2020 STRASBOURG Notations légales CNLL / RGPD Image: Distance de mission Image: Distance de mission </td <td>Chorus Déplacements Temporaires Accuei Ordres de mission Ints de frais Mensions légales CNIL / RGPD Mensions légales CNIL / RGPD Mensions RGS Mensions légales CNIL / RGPD Nesseres Mensions de mission Prage (1/09/2020 STRASBOURG 80.66 EUR Prage (1/09/2020 STRASBOURG 80.66 EUR Mission 0 Etats de frais</td> <td>Chorus Déplacements Temporaires Accueil Ordres de mission Mentions légales CML / RGPD Mentions légales CML / RGPD Mentions RGS Mentions légales CML / RGPD Mentions légales CML / RGPD Mentions légales CML / RGPD Proce 01/09/2020 STRASBOURG 80.66 EUR Proce 01/09/2020 STRASBOURG 80.66 EUR Misión 0 Etats de frais</td>	Chorus Déplacements Temporaires Accuei Ordres de mission Ints de frais Mensions légales CNIL / RGPD Mensions légales CNIL / RGPD Mensions RGS Mensions légales CNIL / RGPD Nesseres Mensions de mission Prage (1/09/2020 STRASBOURG 80.66 EUR Prage (1/09/2020 STRASBOURG 80.66 EUR Mission 0 Etats de frais	Chorus Déplacements Temporaires Accueil Ordres de mission Mentions légales CML / RGPD Mentions légales CML / RGPD Mentions RGS Mentions légales CML / RGPD Mentions légales CML / RGPD Mentions légales CML / RGPD Proce 01/09/2020 STRASBOURG 80.66 EUR Proce 01/09/2020 STRASBOURG 80.66 EUR Misión 0 Etats de frais



SAP Concur C







Sur l'onglet général, renseigner les champs obligatoires marqués par un 🖨 ET modifier « type de mission »:



- type de mission : indiquer « OM personnels itinérants»
- Répondre « oui » à la question qui apparait
- **destination principale :** selon votre situation, soit votre commune de rattachement, soit la zone couverte par votre OMP (ex : département, académie,...).
- OM permanent de référence : rattacher votre OMIT à votre OMP ; cliquer sur la loupe et sélectionner la ligne de l'OMP de l'année scolaire concernée (par exemple : pour l'année 20XX-20XX, cliquez sur la ligne qui a pour date 01/09/20XX)
- départ le : indiquer le premier jour de la période concernée (ex : 01/09/20XX) et un horaire de départ (ex : 7h30)
- retour le : indiquer le dernier jour de la période concernée (ex : 30/09/20XX) et un horaire de retour (ex : 19h00)
 - utiliser le calendrier et l'horloge qui vous sont proposés
- **objet de la mission :** reprend l'objet de l'OMP
- autorisation de véhicule : cocher « personnel pour besoin de service »
- véhicule : sélectionner votre véhicule
- IK standard : sélectionner « barème IK standard »

Enregistrer votre saisie

1. Saisir les frais de transports (train) :



Sur l'onglet « **frais prévisionnels** », sélectionner le code « TRA » (train) pour vos déplacements en train

A noter la date, le lieu (ville), la quantité, le prix du billet (montant unitaire) et le motif du déplacement (commentaire)

2.<u>Saisir les frais kilométriques</u> en cas d'utilisation du véhicule personnel :

Axes analytiques						
Enveloppes de moyens *		Codes Projet / Formation		Centre de coûts CHORUS *		Axe min
0141RECT-CIO-SAIO (DOTATION 014	Q		Q	RECMISS067 (PLATEFORME DÉPLA	Q	
Domaine fonctionnel	_	Activité *		Projet analytique ministeriel	_	Fonds
0141-08 (INFORMATION ET ORIENT#	Q	014100FDMI01 (FD-ORI)	Q		Q,	
Hement OTP	_	Nouvelle affectation		Axe libre 2		Axe mir
	۹		Q			
Structure opérationnelle		Agence de voyage		Entité de facturation		
0670139M (CENTRE INFORMATION O	RIE					
	_					
Autorisation de véhicule		1c ⊙ Personnel pour Barème *	besoin de senice	O Personnel ;	our co	onvenance
Autorisation de véhicule O De Berice Véhicule *	*	1C ⊙ Personnel pour Barème * Barème IK standard	besoin de senice	O Personnel ;	our co	menance

1a. Cliquer sur l'onglet « Général »

1b. Dans autorisation de véhicule

1c. choisir « Personnel pour besoin de service », cela génère un onglet « Indemnités kilométriques »

2. Dans le Menu déroulant « véhicule », sélectionner le véhicule souhaité

3. Dans le Menu déroulant « barème », sélectionner « IK Standard ».



- Cliquer sur l'onglet «indemnités kilométriques ».
- Cliquer sur « créer » en haut à gauche et vérifier le type de barème (indemnité kilométrique ou SNCF 2^{ème} classe).
- 3. Cliquer sur « **créer** » à droite pour compléter le trajet (cf diapo suivante). *Procédure à répéter pour chaque trajet*



Une fenêtre s'ouvre pour compléter le trajet :

1. renseigner les différents champs en rouge et compléter la rubrique commentaire

2. cliquer sur « confirmer »

3. « enregistrer ».



Certains déplacements sont remboursés en **barème SNCF** (cf. annexe 5 de la circulaire rectorale).

Dans ce cas, cliquer à nouveau sur « créer » en haut à gauche de l'écran et sélectionner « barème SNCF 2^e classe».

Ensuite, cliquer sur le bouton en bas à droite « créer » pour compléter la fenêtre trajet.

3. <u>Saisir les frais de repas :</u>



Sur l'onglet « **frais prévisionnels** », cliquer sur « créer » pour ajouter vos repas (sélectionner le **code RPA** ou exceptionnellement RPI) <u>Le type de frais est déjà indiqué,</u> ajouter la quantité, la date et dans la

<u>case commentaire les horaires de</u>

déplacements de la journée.

4. <u>Saisir les frais de péage :</u>



Sélectionner le code « PEA » (péage) pour vos frais de péage

A noter la date, le lieu, le nombre, le tarif et le motif des déplacements.

5. <u>Saisir les frais annexes (Tram, bus, métro, divers):</u>



Sur l'onglet « **frais prévisionnels** », sélectionner le code « div » (divers) pour le remboursement

Concerne aussi le 1/30^{ème} de l'abonnement mensuel Trace, Solea ou CTS (cf. annexe 1 de la circulaire rectorale)

Noter la quantité, le montant unitaire, les dates, lieux et motifs des déplacements

<u>Pour les autres frais annexes, toujours dans l'onglet « frais</u> <u>prévisionnels », cliquer sur créer puis :</u>

- pour des frais d'hébergement, utiliser le code HOR

Le forfait nuitée est à 110€ pour Paris / 90€ grandes villes / 70€ autres

- pour des frais de parking de gare, utiliser le code PKG

Le parking est remboursé s'il est couplé avec l'utilisation d'un transport en commun

Pour chaque code utilisé, indiquer le montant unitaire et la quantité

III. Soumettre l'OMIT créé à la validation hiérarchique (ex : IEN, chef de service, ...) :

- cliquer sur « refuser/valider »
- cliquer sur la ligne « passer au statut : 2 attente de validation VH1 »
- indiquer le nom du valideur dans « destinataire »
- cliquer sur « confirmer le changement de statut ».



Pour toute modification de l'OM ,vous devrez le passer en statut **« révision »** (procédure page suivante).

Pour toute modification, passer l'OM en révision :

		Historique	Facturation	Avances	Frais prévisionnel	aisie des étapes	Prestations Si	Général
1	×					IENT N° RUGUL	STATUT DU DOCUM	de mission
							2222	V Classique
is	inneli						e statut du document 2 Attente de validation VH1	de départ
							2 - Attente de validation vni	DM (RÉSIDEN
							Voue souhaitez :	t de la mission
						t D Dévision	A Passor au statu	
							A Paccor au state	
						it : F - Annule	V Passer au statt	e analutiquo
		Destinataire	n	Nb jours No		Niveau Statut	Date	eloppes de mo
	-			0	de validation VH1	9999 2 - At	26/04/2022 12:10	EST (TEST)
>						OCUMENT N°	STATUT DU D	naine fonctionn
								214-01-02 (PIL
				tut	ez demandé à passer au s	t V	Le statut du documen	ment OTP
					vision	ation Gestionnaire	G - Attente de velida	
								cture opération
								689999Z (INSF
de statut	le changemen	Confirmer						orisation de v
) De service
								de création

- Cliquer sur « refuser/ valider » puis « passer au statut: R- révision »
- Préciser le motif de la révision dans
 « commentaire » puis cliquer sur « confirmer le changement de statut ». Les modifications deviennent alors possibles.
- 3. Saisir la modification (ex: oubli de frais annexes ou de trajet)
- 4. Enregistrer les modifications puis cliquer à nouveau sur « refuser/valider » pour« passer au statut : 2 attente de validation VH1 »

IV. <u>Transmettre les justificatifs à la plateforme</u> <u>académique des frais de déplacements</u>

Transmettre obligatoirement vos justificatifs à la plateforme académique des frais de déplacements par voie électronique (de préférence) ou par voie postale.

- Dans tous les cas :
 - convocation
 - billets de train, tickets de bus, métro...
- En cas d'utilisation du véhicule personnel :

- Tous les documents ont été fournis lors de l'OMP, il n'y a pas d'autres formalités.

V. contacter la plateforme académique des frais de déplacements :

O Boîte mail fonctionnelle : ce.plateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr

- Adjoint(e) à la Responsable : 03 89 21 56 23
 - Gestionnaire des personnels du 1^{er} degré Bas-Rhin : 03 89 21 56 65
 - Gestionnaire des personnels du 1^{er} degré Haut-Rhin : 03 89 21 56 36
 - Gestionnaire des personnels du 2^d degré Bas-Rhin : 03 89 21 56 71
 - Gestionnaire des personnels du 2^d degré Haut-Rhin : 03 89 21 56 64
- Plateforme académique des frais de déplacements, DSDEN du Haut-Rhin, 52-54 avenue de la République, BP 60092, 68017 COLMAR cedex



<u>https://www.ac-strasbourg.fr/pro/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-</u> deplacement/

